

# Toxicovigilance des produits chimiques et biocides

Aurélie Dussart

Expert REACH, Division Politique de Produits et  
Substances Chimiques,  
DG Environnement

The background features abstract, overlapping green geometric shapes in various shades, including light lime green, medium green, and dark forest green. These shapes are primarily located on the left and right sides of the slide, framing the central white area.

# Rôle du Centre Antipoisons et Obligations légales

# Rôle du Centre antipoisons (CAP)

- ▶ Le centre antipoisons possède un répertoire de la composition des mélanges dangereux mis sur le marché belge (7320 nouvelles notifications en 2018).
- ▶ But de prévention et de réaction d'urgence face à un accident.
- ▶ Notification d'un mélange dangereux auprès du CAP au moins 48 heures avant sa mise sur le marché par le responsable.
- ▶ La ligne d'urgence répond 7/7 et 24/24.
- ▶ 59 313 appels reçus en 2018.

**N° d'urgence: 070 245 245**

# Qui est responsable de la notification au CAP?

- ▶ Les **importateurs** et les **utilisateurs en aval** qui mettent des mélanges sur le marché doivent communiquer des informations pertinentes au Centre Antipoisons belge permettant la formulation d'une réponse en cas d'urgence sanitaire (article 45 du CLP).
- ▶ Les "re-branders" sont considérés comme étant des utilisateurs en aval par les autorités belges.
- ▶ Les re-branders doivent satisfaire aux obligations de l'art. 45 et sont légalement responsables de leurs notifications en Belgique.
  - ▶ En ce sens la BE est en désaccord avec l'interprétation d'un utilisateur en aval faite par la Commission dans son document CA\_22\_2019.
  - ▶ La BE a requis une note introductive expliquant cette position dans le guide technique « guidance on Annex VIII to CLP ».

# Comment notifier en Belgique?

- ▶ En utilisant le fichier Excel disponible sur le site du CAP:  
<https://www.centreantipoisons.be/entreprise/comment-d-clarer-au-centre-antipoisons>
- ▶ A partir du 1er Janvier 2021 vous pourrez alternativement choisir d'utiliser le format disponible sur le site de l'ECHA.
- ▶ Dans les 2 cas vous devez envoyer la déclaration directement au CAP belge.
- ▶ Des rétributions sont à payer pour les notifications soumises au CAP BE.

# Le portail PCN de l'ECHA

- ▶ **IMPORTANT:** Les notifications qui seraient faites via le portail de l'ECHA ne peuvent PAS être lues et traitées par Centre Antipoisons belge avant le deuxième trimestre 2020. Des informations importantes ne seraient donc pas enregistrées dans la base de données de ce centre si vous effectuiez une notification via ce portail.
- ▶ **CONSEIL:** Jusqu'à nouvel ordre, continuez à utiliser le système actuellement en vigueur pour les déclarations au Centre Antipoisons pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg (feuille de calcul et e-mail).

# Le portail PCN de l'ECHA - eDelivery

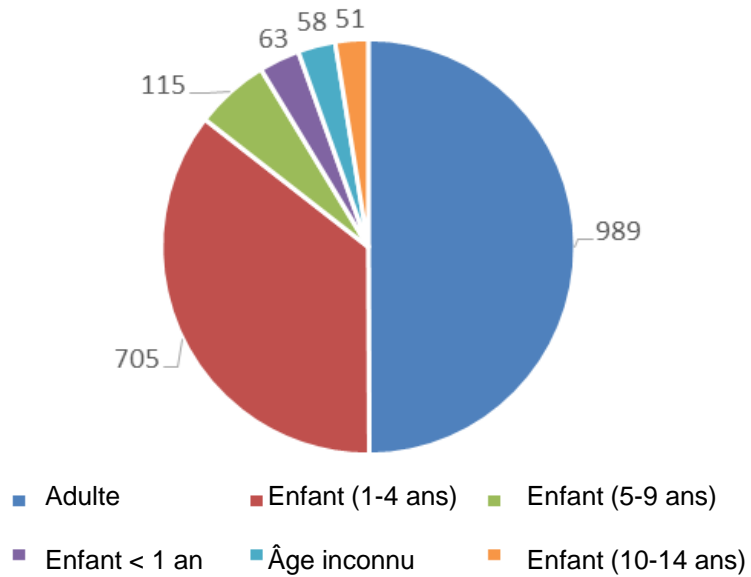
- ▶ La BE prévoit dans le futur la possibilité de notifier via le système de l'ECHA via le système eDelivery uniquement.
- ▶ Le CAP BE conservera sa base de données propre et ne se connectera pas à celle de l'ECHA.

# Toxicovigilance biocides 2018



- ▶ En 2018, le Centre Antipoisons a reçu 3.106 appels pour des produits biocides.
- ▶ 173 appels concernant des "Borderline biocides" (biocides en zone grise).
- ▶ 2.707 appels classiques associés à des expositions réelles.
- ▶ 266 demandes d'information.
- ▶ Quasiment 90% des cas d'exposition à des biocides sont accidentels. On y trouve les contacts légers et limités de jeunes enfants et d'animaux avec des biocides, comme p. ex. les boîtes d'appâts pour fourmis.

## Répartition des victimes en catégories d'âge

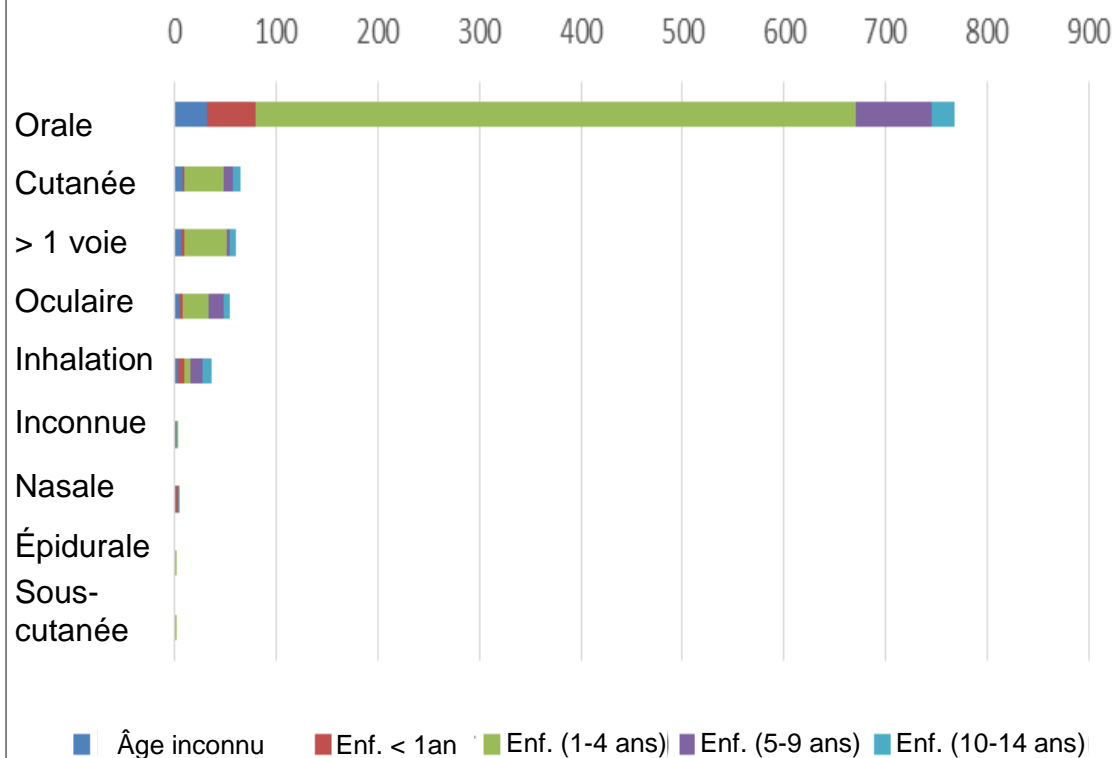


# Modes d'exposition - 2018

## Modes d'exposition chez les adultes

Voie d'exposition	#	%
Inhalation	308	31,2%
Orale	293	29,6%
Cutanée	153	15,5%
Oculaire	143	14,5%
> 1 voie	83	8,4%
Autre	3	0,3%
Morsure, piqûre, égratignure	2	0,2%
Inconnue	2	0,2%
Rectale	1	0,1%
Sous-cutanée	1	0,1%

## Modes d'exposition chez les enfants



Types de biocides responsables de symptômes lors d'appels concernant des enfants	
Répulsifs et appâts (classes comme biocides)	20,65%
Piscines/saunas : désinfectants au chlore (biocides)	18,84%
Hygiène humaine (biocides)	17,75%
Insecticides, acaricides et produits pour lutter contre d'autres arthropodes, à l'exception des produits utilisés comme pesticides	17,03%
Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (biocides)	11,59%
Rodenticides qualifiés de biocides	3,62%
Surfaces en contact avec des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (biocides)	3,26%
Biocides étrangers	3,26%
Produits de protection de matériaux de construction (biocides)	2,54%
Produits de protection du bois (biocides)	1,09%
Hygiène vétérinaire (biocides)	0,36%

*Distribution des biocides selon le type pour l'ensemble des victimes*

Type	Dénomination	Nombre d'agents différents	% d'agents différents
TP 14	Rodenticides classés comme biocides	780	28,69%
TP 18	Insecticides, acaricides et produits pour lutter contre d'autres arthropodes, à l'exception des produits utilisés comme pesticides	738	27,14%
TP 2	Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux (biocides)	469	17,25%
TP 1	Hygiène humaine (biocides)	323	11,88%
TP 19	Répulsifs et appâts (biocides)	254	9,34%
TP 4	Surfaces en contact avec des aliments et des aliments pour animaux (biocides)	101	3,71%
TP 8	Produits de protection du bois (biocides)	71	2,61%
TP 10	Produits de protection de matériaux de construction (biocides)	59	2,17%
Biocide étranger	Biocides étrangers	48	1,77%
TP 3	Hygiène vétérinaire (biocides)	10	0,37%
TP 11	Produits de protection des liquides pour systèmes de refroidissement et de fabrication (biocides)	9	0,33%
Biocide - non précisé		8	0,29%
TP 12	Produits anti-biofilm (biocides)	6	0,22%
TP 21	Produits antisalissure (biocides)	2	0,07%
TP 5	Désinfectants d'eau potable (biocides)	2	0,07%
TP 6	Protection des produits pendant le stockage	2	0,07%
TP 13	Protection des fluides de travail ou de coupe	2	0,07%
TP 22	Fluides pour l'embaumement et la taxidermie	1	0,04%
Total		2.719	100%

### *Distribution des substances actives pour le TP 14 : Rodenticides (2018)*

Les rodenticides à base d'anticoagulants demeurent le groupe le plus important avec le difénacoum comme principal représentant (31,06%). L'alpha-chloralose est toutefois en augmentation depuis son apparition en 2016.

Substance active	#	%
Difénacoum	246	31,06%
Raticide (inconnu)	242	30,56%
Chloralose	97	12,25%
Brodifacoum	89	11,24%
Bromadiolone	38	4,80%
Diféthialone	27	3,41%
Flocoumafène	18	2,27%
Raticide anticoagulants	11	1,39%
Coumatétralyl	9	1,14%
Bromadiolone-difénacoum	7	0,88%
Phosphine	2	0,25%
Poudre d'épi de maïs	2	0,25%
Warfarine (coumaphène)	1	0,13%
Chlorophacinone	1	0,13%
Brométhaline	1	0,13%
Difénacoum-brodifacoum	1	0,13%
Total	792	100,00%

*Distribution des substances actives pour le type 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux*

La grande majorité des cas d'exposition dans le cadre de ce type de biocide relèvent de contacts avec des produits contenant du chlore (83,21%). Un fait frappant est le nombre d'appels relatifs à l'utilisation de chlore dans des piscines, pour lesquels le nom exact de la substance est souvent inconnu ou impossible à obtenir au moment de l'appel. Ces contacts sont bien entendu saisonniers et fortement tributaires de la météo.

Substance active	#	%
Chlore pour piscine	166	42,24%
Hypochlorite de sodium	144	36,64%
Ammonium quaternaire	31	7,89%
Troclosène sodique	8	2,04%
Éthanol + isopropanol + ammonium quaternaire	7	1,78%
Inconnu	7	1,78%
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté	5	1,27%
Chlorocrésol	4	1,02%
Algicide	4	1,02%
Symclosène	4	1,02%
Polyhexaméthylène biguanide + ammonium quaternaire	4	1,02%
Laurylamine dipropylènediamine + ammonium quaternaire	3	0,76%
Ammonium quaternaire + propan-1-ol	2	0,51%
Ammonium quaternaire + acide peracétique	1	0,25%
Ammonium quaternaire + laurylamine dipropylènediamine + 2-phénoxyéthanol	1	0,25%
Peroxyde d'hydrogène	1	0,25%
Propanol + isopropanol	1	0,25%
Total	393	100,00%

# Recommandations pratiques pour l'étiquetage



- ▶ Choisir des noms de produits qui permettent une identification directe et sans ambiguïté ;
- ▶ Indiquer le numéro d'autorisation, de notification ou d'enregistrement d'une manière visible, préférentiellement en-dessous du nom du produit ;
- ▶ Indiquer les noms usuels des composants chimiques plutôt que les dénominations IUPAC ;
- ▶ Mettre en évidence les informations sur les risques liés à l'usage du produit biocide en combinaison avec d'autres produits ou qui ne sont pas directement liés à un pictogramme de danger  
(par exemple, ne pas mélanger un hypochlorite avec des produits acides).